

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation des représentants

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 1

Votants : 18

Secrétaire de séance :
M. Alain CARALP

CONVOCATION EN DATE
DU :
3 septembre 2020

AFFICHAGE EN DATE DU :

03/09/20

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN SOUS
PREFECTURE LE :

16/09/20

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

16/09/20

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacques POCIELLO

N° : 2020_31

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

S.M.D.A.

Syndicat mixte du Delta de l'Aude

Séance du Comité Syndical du : 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix septembre, l'assemblée régulièrement convoquée au 3 rue de Jonquières 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jacques POCIELLO, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Jacques POCIELLO, Président
Monsieur Xavier BELART, titulaire
Monsieur Michel JAMMES, titulaire
Monsieur Jean-Marc JANSANA, titulaire
Madame Alexia LENOIR, titulaire
Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire
Monsieur Edouard ROCHER, titulaire
Madame Viviane THIVENT, titulaire
Monsieur Jean-François CID, suppléant
Madame Isabelle VANDERHOOFT, suppléante
Monsieur Joseph SEGURA, suppléant
Monsieur Roger SANCHEZ, suppléant
Monsieur Éric RENVOISÉ, suppléant
Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, titulaire
Monsieur Alain CHARBONNIER, suppléant

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, titulaire
Monsieur Patrice PICART, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Gérard LACOMBE, titulaire, représenté par
Monsieur Jean-François CID, suppléant
Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire, représenté par
Madame Isabelle VANDERHOOFT, suppléante
Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire, représenté par
Monsieur Joseph SEGURA, suppléant
Monsieur Jean-Louis RIO, titulaire, représenté par
Monsieur Roger SANCHEZ, suppléant
Monsieur Jean-Luc RIVEL, titulaire, représenté par
Monsieur Éric RENVOISÉ, suppléant
Monsieur Philippe VIDAL, titulaire représenté par
Monsieur Alain CHARBONNIER, suppléant

Pouvoir :

Monsieur Olivier HENRI, titulaire donne pouvoir à Monsieur titulaire

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui fédère et coordonne tous les syndicats de rivière à l'échelle du bassin versant de l'Aude.

En tant que membre, le SMDA est représenté au SMMAR par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il y a lieu d'élire ces délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières.

Monsieur le Président propose que :

- Les membres titulaires soient :
Monsieur le Président
Messieurs les 3 Vice-présidents
- Les membres suppléants soient :
Monsieur Jean-Louis RIO
Monsieur Gérard LACOMBE
Monsieur Michel ROYO
Monsieur Patrice PICART

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 9 582.34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** comme délégués au SMMAR :

- **Délégués titulaires**

Monsieur Jacques POCIELLO	Président
Monsieur Xavier BELART	1 ^{er} Vice-Président
Monsieur Alain CARALP	2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Pierre POLARD	3 ^{ème} Vice-Président

- **Délégués suppléants**

Monsieur Jean-Louis RIO	Délégué titulaire
Monsieur Gérard LACOMBE	Délégué titulaire
Monsieur Michel ROYO	Délégué titulaire
Monsieur Patrice PICART	Délégué titulaire

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

ID : 011-200001238-20200910-2020_31-DE

Berger
Levrault

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 10 septembre 2020

Le Président,

Jacques POCIELLO

3, Rue de Jonquières
11100 NARBONNE

SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE *



